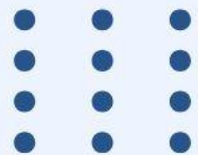


# Contrôle de gestion externe



Sylvie BERTRAND, directrice du contrôle de gestion  
de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne  
et

Alain PERELSTEIN, consultant et formateur en management public



# 10 mesures de base pour suivre les DSP

## PREALABLE :

# Être légitimé par la Direction générale

- Rappel : une DSP est une mission de service public avec une prise de risque réel de la part du délégataire et une rémunération substantielle qui nécessite un suivi et un contrôle
- Être légitimé par sa direction pour travailler en transversalité avec les directions pilotes de DSP
  - différents cas selon le positionnement du contrôle de gestion
- Travail obligatoire en collaboration avec la direction métier
  - plus ou moins demandeuse et parfois frileuse

# 1° Récupérer le contrat et ses annexes et se les approprier

- Récupérer le contrat original dûment signé par toutes les parties avec ses annexes
- S'approprier le contrat
- Se rapprocher de la direction opérationnelle et connaître le fonctionnement du service public
- Si possible, participer à la rédaction du contrat
- Si possible participer aux COPIL ou se tenir informé des décisions prises sur le service public

## 2° Vérifier l'adéquation du service fait avec le contrat

- Avec les directions opérationnelles
- Vérifier : la réalité du service fait ! les horaires, la cadence, la régularité, les délais d'intervention, la qualité du service rendu, etc...
- En la matière l'imagination est au pouvoir !

## 3° Vérifier l'adéquation des investissements avec le contrat

- De même que vous devez vérifier le service fait , il convient de vous assurer de la réalité des investissements prévus au contrat :
- Ex. La réalité de la rénovation des pistes d'atterrissage, le métrage de tuyaux, la rénovation des autoroutes, ...
- Le rythme des investissements doit aboutir à consommer les crédits et à assurer l'entretien des équipements.

## 4° Vérifier la cohérence des comptes avec le CEP du contrat

- Sur la base du rapport annuel du délégataire
  - s'assurer de la réception du RAD à la date réglementaire
  - vérifier que toutes les pièces mentionnées au contrat sont bien jointes au RAD
- Vérifier l'actualisation des indices
- Ne pas contrôler le délégataire uniquement lors de la remise du RAD

## 5° Auditer les comptes de la DSP

- Attention, sauf si votre collectivité dispose d'une société dédiée à son contrat de DSP, les comptes de la DSP sont issus de la comptabilité analytique du délégataire, laquelle n'est pas certifiée et ne répond pas à des normes aussi strictes que la comptabilité générale.
- En tout état de cause, il est vivement conseillé de vérifier la réalité des produits et plus encore des charges de la DSP enregistrées dans les comptes de la DSP.
- En particulier vous vérifierez l'adéquation des charges de personnel avec la réalité du personnel mobilisé effectivement pour produire le service public.
- De plus il est conseillé de vérifier la cohérence de la comptabilité analytique avec la comptabilité générale certifiée du délégataire.
- Si besoin, demander le grand livre des comptes de l'exercice



## 6° Vérifier le niveau des coûts par comparaison

- Se comparer, c'est mieux se connaître !

## 7° Communiquer aux élus et à la DG les conclusions de ces audits et contrôles

- Donner du sens à vos travaux, vérifiez qu'ils sont bien compris ET obtenez un visa pour continuer !
- Utiliser la CCSPL : c'est une obligation et un levier !

## 8° Entendre les orientations et objectifs des élus et de la DG

- Accentuer le contrôle si la DG vous légitimise à cet effet
- Très important au niveau du renouvellement d'une DSP
- Demander à participer aux réunions et négociations lors du renouvellement

## 9° Négocier des améliorations du contrat

- Une fois identifiés les dysfonctionnements et les pistes d'amélioration, obtenus l'aval de la hiérarchie, les conditions sont réunies pour négocier.
- Continuer à travailler avec les directions opérationnelles
- Négocier cela veut dire obtenir des concessions du délégataire, mais aussi accepter de faire des concessions.

# 10° Vérifier la mise en œuvre effective des améliorations négociées

- Toujours suivre le contrat

# 10 mesures de base pour suivre les DSP

PREALABLE : Être légitimé par la Direction générale

- 1° Récupérer le contrat et ses annexes et se les approprier
- 2° Vérifier l'adéquation du service fait avec le contrat
- 3° Vérifier l'adéquation des investissements avec le contrat
- 4° Vérifier la cohérence des comptes avec le CEP du contrat
- 5° Auditer les comptes de la DSP
- 6° Vérifier le niveau des coûts par comparaison
- 7° Communiquer aux élus et DG les conclusions de ces audits/contrôles
- 8° Entendre les orientations et objectifs des élus et de la DG
- 9° Négocier des améliorations du contrat
- 10° Vérifier la mise en œuvre effective des améliorations négociées